

BGer 6F_17/2016 vom 29. Juni 2016

Bundesgericht, 2016-06-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_17_2016

FR: TF 6F_17/2016 du 29 juin 2016

IT: TF 6F_17/2016 del 29 giugno 2016

Erwägungen

E. 1

Par arrêt 6B_363/2016 du 20 mai 2016, le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable faute de qualité pour recourir, le recours de X. _____ contre la décision rendue le 21 mars 2016 par la 1ère Chambre pénale de la Cour suprême bernoise dans la procédure SK 13 361. Le prénommé dépose une demande de révision à l'encontre de l'arrêt précité.

E. 2

Conformément à l' art. 61 LTF , les arrêts du Tribunal fédéral acquièrent force de chose jugée le jour où ils sont prononcés. Ils ne peuvent être mis en cause que par le biais d'une procédure de révision dont les conditions sont définies par les art. 121 à 123 LTF. En l'occurrence, le requérant ne se prévaut d'aucun motif de révision au sens précité, de sorte que sa demande de révision est irrecevable.

E. 3

Le requérant, qui succombe, supporte les frais de la procédure (art. 66 al. 1 LTF), réduits afin de tenir compte de sa situation financière, laquelle n'apparaît pas favorable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.